

LES FORGES

# Eau : augmentation de 1 %

Une réunion dans les locaux du siège du Syndicat des eaux de l'Avière a eu lieu en présence du président Didier Mathis et des délégués des cinq communes. Une augmentation de l'eau a notamment été décidée.

**R**éunis autour du président, Didier Mathis, les délégués des cinq communes du syndicat des eaux de l'Avière (Chau-mousey, Domèvre-sur-Avière, Les Forges, Sanchey et Uxegney) ont décidé d'une augmentation de 1 % sur le prix du mètre cube d'eau et sur les tarifs des prestations annexes. Le mètre cube passe de 1,481 € à 1,495 € et l'abonnement de 45,78 € à 46,23 €.

**Répartition du budget.** - Un retour a été fait sur 2017 pour donner la répartition des grands postes du budget de cette année, qui s'établit de la façon suivante : investissement, 32 % ; fonctionnement, 37 % et personnel, 31 %.

**Personnel.** - Suite à des changements de grade de certains agents, une modification du tableau des emplois permanents a été approuvée à l'unanimité. Par ailleurs, le projet définitif concernant le Rifseep (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sera présenté lors de la prochaine réunion en fé-



Les délégués du syndicat des eaux de l'Avière se sont réunis dans les locaux de son siège, allée du Val d'Avière.

vrier 2018.

**Assistant de prévention.** - Afin de compléter le système Duerp (document unique d'évaluation des risques professionnels) mis en place depuis deux ans, un assistant de prévention a été nommé au sein du personnel du syndicat.

**Prévoyance.** - Pour mettre en place un système égalitaire, la partici-

pation patronale par agent et par mois a été fixée à 23 €.

**Non-valeur et créances.** - Le comité syndical a pris acte de différentes admissions en non-valeur pour un total de 2 593,40 € (dont 20 % sur décision de justice). Même prise en compte d'extinction de créances pour 1 477,80 € à 100 % suite à des décisions de justice.

**1,30 €**

Pour une consommation annuelle de 95 mètres cubes, l'augmentation sera de 1,30 €.